

SERVICE FINANCES  
EM/GLN

## CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 28 SEPTEMBRE 2009

### DELIBERATION

**OBJET : Admissions en non-valeur – Budget principal**

Rapporteur : R. LATIMIER

La trésorière principale a remis un état de sommes dont elle n'a pas pu effectuer le recouvrement, pour des causes diverses :

Année 1999 - 2008	746,72 €
-------------------	----------

Total :	<u>746,72 €</u>
---------	-----------------

Se décomposant comme suit :

Surendettement	446,26 €
Créance minime recouvrable	123,95 €
Procès Verbal de carence	46,31 €
Liquidation judiciaire	130,20 €
Total	<u>746,72 €</u>

La trésorière principale demande l'admission en non-valeur et la décharge de son compte de gestion desdites sommes.

La dépense sera imputée au compte 654 : Pertes sur créances irrécouvrables du budget principal.

Le conseil municipal, vu l'avis favorable de la commission « finances, ressources humaines, administration générale, intercommunalité et suivi des conseils de quartier », après en avoir délibéré et à l'unanimité

- APPROUVE cette proposition

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

L'adjointe déléguée aux ressources humaines  
Marie-Bernadette LE NEVE.